

**Diffusion :** - Madame FRISA - Présidente de l'Amicale des locataires « Vistule »  
- Monsieur EDER  
- Monsieur C. MANTE  
- Monsieur R. MANGIN  
- Monsieur G. GROBELNY

**COMPTE RENDU REUNION DU  
28/07/08**

**AMICALE DES LOCATAIRES VISTULE**

Robert MANGIN rappelle les problèmes techniques rencontrés lors de la création des lanterneaux de désenfumage.

Il indique à l'amicale que des poutrelles métalliques installées lors de la mise en place de l'ascenseur et noyées dans le plancher du dernier étage ont été découvertes.

Il explique à l'amicale que l'OPAC souhaite prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Il a obtenu l'accord de la part du bureau d'étude ascenseur pour couper une poutrelle, sous réserve des renforcements par des pièces métalliques transversales.

Par mesure de sécurité, l'OPAC a demandé l'accord d'un bureau de contrôle indépendant.

Les vasistas ont été posés sur la toiture.

Le percement du plancher haut de chaque escalier sera effectué en septembre 2008.

Les luminaires des derniers étages seront déplacés, Monsieur MANGIN rencontrera sur place l'Amicale pour décider de leur position définitive.

Une peinture du plafond du dernier étage de chaque escalier est prévue à la suite des travaux.

Monsieur MANTE, confirme que le coût de la mise en place des trappes de désenfumage n'a pas été pris en compte pour le calcul définitif de l'augmentation du montant des loyers suite à la PALULOS.

Il s'engage à ce que les travaux de trappes de désenfumage ne soient pas répercutés sur la quittance des locataires.

Il est rappelé que l'augmentation pour les travaux de base suite à la réhabilitation a été de 11 centimes d'euros par m<sup>2</sup> de surface corrigée contre 18 centimes d'euros prévus initialement.

L'Amicale demande de nouveau le certificat de conformité délivré par la Préfecture suite à la réalisation des travaux de réhabilitation.

L'OPAC précise qu'en règle générale la Préfecture se base sur le déclaratif du maître d'ouvrage et fait des contrôles par sondage pour certaines opérations.

L'Amicale fait part d'une régularisation sur le poste « eau froide à répartir » trois fois supérieur aux moyennes constatées précédemment.

L'OPAC contrôlera les compteurs sur les périodes de septembre à octobre 2008, afin d'essayer de déterminer les raisons de cette surconsommation.

L'Amicale demande à bénéficier du passage GPIS dans son immeuble, à la suite de problèmes d'insécurité qui perdurent et s'amplifient.

L'OPAC va analyser la situation avant de se prononcer.

Gilles GROBELNY confirme que le remplacement du système d'accès aux véhicules par un système de BIP programmable et dé-programmable. A cette occasion, les codes seront changés.

IL confirme également que la trappe en métal de la porte de l'escalier A sera peinte prochainement.

L'opération « débarras des circulations de caves » aura lieu dans la semaine du 4 août 2008.